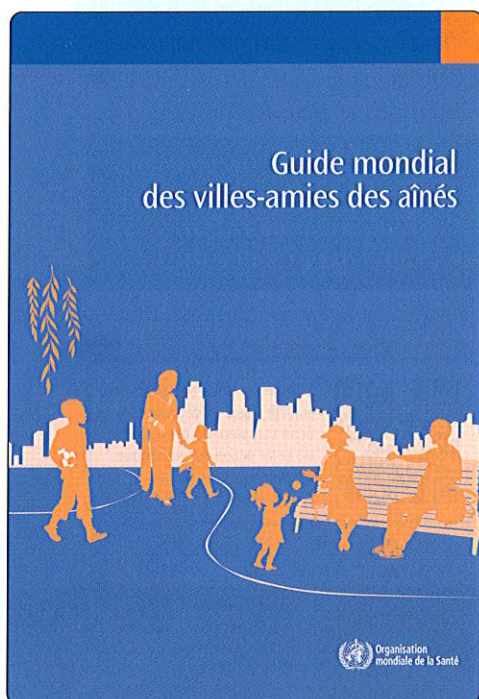




**CCAS DE LYON (69) - 479 800 HABITANTS
ET DE DIJON (21) - 152 110 HABITANTS**

Villes amies des aînés : les Villes françaises très investies

Lancé en juin 2010 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le réseau mondial des Villes amies des aînés vise à créer des environnements urbains permettant aux personnes âgées de rester actives en bonne santé et de continuer à participer à la vie sociale. Lyon, Dijon, Rennes, Besançon... en France plusieurs villes ont déjà intégré ce réseau.



En septembre 2010, Lyon devenait la 8^{ème} ville mondiale à rejoindre le réseau « Villes amies des aînés », au même titre que New York, Istanbul, Nairobi... La démarche repose sur un audit urbain portant sur un échantillon de 400 personnes représentatives des personnes âgées, des aidants et des fournisseurs de services. Cette approche participative a permis d'établir un plan d'actions. Aménagement de l'espace extérieur, transport, habitat, respect et reconnaissance sociale, culture et loisirs, information, solidarité et santé... Le plan d'actions propose pour chacun de ces thèmes des réalisations concrètes telles l'encouragement des activités intergénérationnelles et du bénévolat des seniors, l'accompagnement des personnes âgées

fragiles et isolées, ou encore le développement des aides facultatives spécifiques aux personnes âgées ayant de faibles ressources.

Mieux-vivre ensemble

Dijon a été labellisée Ville amie des aînés en octobre 2010. Sa démarche s'est appuyée sur des ateliers participatifs conviant l'ensemble des habitants à la réflexion sur le thème « Quelle ville pour demain ? ». Les débats ont esquissé les premiers axes de travail : la mise en place d'un observatoire de l'âge, la création d'une maison des seniors, le développement de la participation sociale des aînés avec l'Office des personnes âgées et l'engagement d'une réflexion transversale sur le thème de la participation citoyenne avec les habitants. Des aménagements urbains sont également prévus à la fois pour faciliter la mobilité des personnes âgées et handicapées et pour favoriser le mieux-vivre ensemble. Un axe du plan vise notamment à rapprocher les seniors du marché du travail, à faciliter l'accès à la formation ou l'aide à la création de leur propre activité.

Comment candidater ?

Toute ville ou communauté peut candidater et devenir une Ville amie des aînés. Pour ce faire, il faut s'engager dans un cycle continu d'évaluation et d'amélioration de sa convivialité à l'égard des aînés et impliquant la participation active de ces derniers. Les demandes de labellisation s'accompagnent d'une lettre rédigée par le maire et l'administration municipale dans

laquelle ils s'engagent à respecter le cycle d'amélioration du réseau OMS. L'obtention du label vaut pour deux ans et est renouvelable, à condition que la dynamique soit bien engagée. Le label « Bien vieillir, vivre ensemble » en est une déclinaison française et s'appuie sur le même protocole. L'adhésion au réseau donne accès à un réseau mondial de spécialistes du vieillissement et de la société civile, à des informations sur le programme (bonnes pratiques, manifestations...) ou encore à une offre d'orientations techniques et de formation.

Pour aider les décideurs à mettre en œuvre des politiques et des outils d'évaluation, l'OMS a publié un guide intitulé « Guide mondial des villes amies des aînés ». Celui-ci est téléchargeable gratuitement sur son site Internet : www.who.int/fr/

Contact :

Pierre-Olivier Lefebvre
rfvada@gmail.com
Tél : 03 80 74 54 86
Délégué général du réseau
francophone "Villes amies
des aînés"

Actes
Actions & Territoires du Social

**Consultez
les offres
d'emploi
(pages 41 à 43)**